



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

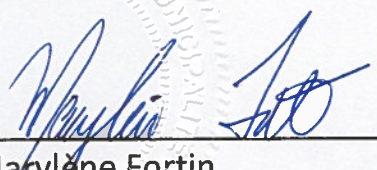
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre 2024 à 19h45, à la salle des délibérations du conseil située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme d'immobilisations 2025-2026-2027.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 9^{ième} jour du mois de décembre 2024.





Marylène Fortin,
Greffière-trésorière adjointe